

# L'action sociale à l'Éducation nationale : un droit pour tous les personnels !

## Sommaire

### Introduction

### Le budget de l'action sociale

### Les ayants-droits/le quotient familial

### I. Prestations définies juridiquement et financées par le ministère chargé de la Fonction publique et gérées par des prestataires

### II. Les prestations interministérielles à réglementation commune (PIM)

### III. Les actions sociales d'initiative académique (ASIA)

## Compte rendu de mandat de la FNEC FP-FO à la CNAS 2014-2018

La progression de la FNEC FP-FO aux dernières élections professionnelles a permis à la fédération FO d'être représentée en CNAS (Commission Nationale d'Action Sociale, 7 sièges : 3 FSU, 2 Unsa, 1 FO, 1 CFDT) et dans de nombreuses CAAS (Commissions Académiques d'Action Sociale) et CDAS (Commissions Départementales d'Action Sociale). Le dernier congrès de la FNEC FP FO a confirmé le mandat des élus FO dans ces différentes commissions :

*"Le Congrès exige un budget d'action sociale permettant de répondre aux besoins des agents et de développer (sous forme d'ASIA ou de prestations ministérielles) de nouvelles prestations à destination des agents du ministère de l'Éducation nationale afin d'améliorer leurs conditions de vie. Il exige pour cela l'alignement des sommes allouées sur le ministère le plus favorable."*

### Le budget de l'action sociale

Les montants sont dérisoires à l'Éducation nationale : 30 à 72 € / agent / an.

En comparaison, ils sont de 400€ /agent /an au ministère de l'Intérieur et de 1000€ / agent/ an au ministère des Finances.

La FNEC FP-FO a mis à jour le "hold-up" pratiqué par l'administration sur les budgets d'action sociale. Nous sommes intervenus pour connaître les "briques" budgétaires allouées par académie. Nous les avons fait connaître à nos représentants en CAAS et CDAS pour comparaison avec les budgets présentés localement.

Les services déconcentrés se servent dans les budgets et peuvent ponctionner des sommes importantes sur ces montants déjà dérisoires pour payer des frais d'expertise médicale, de déplacement des agents, etc.

En 2018, pour la première fois, le tableau des dotations par académie était barré de la mention "Ne pas diffuser"...! Que craint notre ministère ?

Nous avons exigé que ce document soit transmis à tous les membres des CAAS et CDAS. La FNEC FP-FO dénonce cet état de fait qui ne peut être possible que grâce à la LOLF qui rend possible l'utilisation à d'autres missions les crédits initialement destinés à l'action sociale et qui occulte la visibilité sur l'utilisation des crédits non consommés.

### Les ayants droits / Le quotient familial

La FNEC FP-FO dénonce également la règle du quotient familial qui aboutit à exclure des prestations un très grand nombre d'agents.

La FNEC FP-FO est intervenue à plusieurs reprises sur la question des ayants-droits.

L'action sociale doit bénéficier à tous les agents pas seulement ceux mis en difficulté par des paies incomplètes et des contrats précaires. Nous demandons une pondération du quotient familial pour élargir le nombre de bénéficiaires et démocratiser l'accès à l'action sociale pour tous.

## **Il existe trois niveaux de prestations : interministériel, ministériel et académique :**

- Prestations définies juridiquement et financées par le ministère chargé de la Fonction publique et gérées par des prestataires ;
- Prestations interministérielles à réglementation commune (PIM) définies juridiquement par le ministère chargé de la fonction publique (FP) mais financées par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) et gérées au niveau académique ;
- Prestations d'action sociale d'initiative académique mises en place au niveau académique.

### **I) Prestations définies juridiquement et financées par le ministère chargé de la Fonction publique et gérées par des prestataires**

Ces prestations sont financées par le ministère chargé de la Fonction publique et gérées par des prestataires privés : ANCV et DOCAPOST).

Le dernier congrès de la FNEC FP FO avait pris position sur cette situation : *“Le Congrès dénonce la privatisation des prestations telles les chèques vacances et le CESU, l'utilisation de l'argent de l'action sociale des fonctionnaires à des placements financiers destinés à rémunérer ces organismes gestionnaires.”*

#### ➤ **Chèque-vacances** (participation de l'employeur de 10 à 35%) :

La FNEC FP-FO intervient avec sa fédération générale des fonctionnaires de l'état (la FGF-FO) pour la revalorisation du chèque-vacances, la simplification des procédures et la communication auprès des agents pour un accès réel et massif au chèque-vacances. Les agents du MEN-MESRI représentent 43,8 % des bénéficiaires de la Fonction publique de l'Etat (FPE) (54 996), 13,8 M€ de bonification servie par l'Etat et 63,8 M€ d'épargne des bénéficiaires. C'est directement la fonction publique de l'Etat qui verse la bonification obtenue par l'agent à l'issue de l'épargne au moment où les chèques vacances lui sont envoyés.

#### ➤ **CESU** (Chèque Emploi Service Universel) garde d'enfants 0-6 ans :

La FNEC FP-FO a dénoncé avec sa fédération générale des fonctionnaires de l'état (la FGF-FO) la suppression de la 3<sup>ème</sup> tranche de bénéficiaires qui a privé plus de 45 000 fonctionnaires de cette aide à la garde d'enfants ! Les agents du ministère de l'Éducation nationale - ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MEN-MESRI) représentent 43,1 % des bénéficiaires de la Fonction publique de l'Etat (31 062), montant total de CESU émis de 15,3 M€ avec un montant moyen de 491 € par bénéficiaire.

#### ➤ **Aide à l'installation des personnels (AIP) :**

La FNEC FP-FO vient d'obtenir avec sa fédération générale des fonctionnaires de l'état (la FGF-FO) l'élargissement du périmètre à celui de la loi ALUR : davantage de nos collègues percevront le montant maximal de l'AIP dans les zones à forte tension économique. Les agents du MEN-MESRI représentent 56,4 % des bénéficiaires de la FPE (5 913), montant total de 4 M€ avec une aide moyenne de 693 €.

### **II) Les prestations interministérielles à réglementation commune (PIM)**

Ces prestations sont définies juridiquement par le ministère chargé de la FP (circ.15 juin 1998) et sont financées par le MEN et gérées au niveau académique. Et c'est là que le bât blesse car c'est sur le budget de chaque académie que sont versées ces prestations.

Dans toutes les commissions, nos élus exigent régulièrement que ces prestations soient budgétisées à hauteur des besoins des agents bénéficiaires. En outre, ils exigent l'égalité de traitement de tous les agents actifs et retraités, et soulignent souvent les difficultés d'accès à la prestation restauration.

**La dépense totale des académies en 2016 s'élève à : 10,3 M€ (+ 3,1 % par rapport à 2015).**

➤ **Aide aux enfants handicapés**

Dépense prépondérante de l'ordre de 8,6 M€ en 2016 (augmentation constante depuis 2013)

L'allocation aux parents d'enfants handicapés représente 98% de la dépense.

➤ **Aide aux vacances**

Dépense de 660 000 € (tendance à la baisse). La FNECFP FO est intervenu pour demander une analyse précise des raisons entraînant la chute de consommation de crédits.

➤ **Aide à la restauration**

Dépense de 1 M€ (baisse en 2016 après une augmentation en 2015).

L'accès à un repas chaud et équilibré pour le déjeuner est un des piliers de l'action sociale interministérielle (commune à l'ensemble de la fonction publique de l'Etat).

Il existe une subvention de 1,23€/jour/agent pour réduire le prix du repas. Cette subvention est versée jusqu'à l'indice 477 à condition qu'une convention soit passée avec le restaurant (administratif, scolaire, voire même privé !). Dans la plupart des administrations, les personnels ont accès à des RA ou RIA (Restaurants Inter Administratifs). Le ministère de l'Education nationale quant à lui subventionne très peu de ces restaurants, ce qui donne comme résultat que très peu de personnels de l'Education nationale y ont accès.

La FNEC FP-FO intervient en CNAS pour que la liste des restaurants conventionnés soit fournie aux agents et que chaque agent ait une solution de proximité (comme dans les autres ministères). Beaucoup d'académies sont en recul sur cette question et vont même jusqu'à rompre les conventions existantes.

La FNEC FP-FO intervient à chaque réunion de la CNAS (plénière, budgétaire ou commission permanente) pour que la convention type soit distribuée aux membres des CAAS et que l'instruction soit donnée aux recteurs de conventionner suffisamment de restaurants pour que tous les ayant-droits deviennent bénéficiaires.

### **III) Les actions sociales d'initiative académique (ASIA)**

Elles ont vocation à répondre aux besoins spécifiques locaux et sont élaborées en lien avec les représentants syndicaux.

Les différents champs d'intervention sont prévus par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2007. La dépense totale des académies en 2016 (programme 214) s'est élevée à 7,9 M€ pour 21 635 bénéficiaires (baisse de 4,3 % par rapport à 2015).

Part prépondérante de l'aide à l'enfance et aux études (35% de la dépense) qui est en progression (86% de cette dépense concerne l'aide aux études).

Pour les autres prestations, constat d'une baisse des dépenses et notamment, baisse significative des prestations «accueil, information, conseil»

La FNEC FP-FO est intervenue à plusieurs reprises en CNAS pour connaître précisément les ASIA mises en place dans chaque académie, qu'un bilan soit établi et que ces éléments soient communiqués à l'ensembles des membres des CAAS et CDAS.

➤ **Logement**

La FNEC FP-FO se bat depuis 2014 pour qu'un parc de logements réservés par notre ministère pour ses agents soit constitué. Il n'existait en 2014 que des logements réservés pour les agents de l'administration centrale (partagés normalement avec l'académie de Paris) et quelques logements réservés dans l'académie de Créteil. Nous avons obtenu en 2017 un million d'euros pour la réservation de logements. Ces fonds ont été confiés aux académies de Créteil et Versailles pour loger les néo-titulaires. En 2018, le dispositif est confirmé et étendu à deux autres académies (Lille et Amiens).

➤ **Les secours urgents et exceptionnels et les prêts à court terme et sans intérêt**

Ces prestations ministérielles sont gérées au niveau académique. Elles sont accordées dans des commissions spécifiques (émanation de la CAAS ou de la CDAS). La gestion des prêts est confiée à la MGEN aux termes d'une convention avec le ministère de l'Education nationale. En 2016, 1 095 prêts ont été accordés pour un montant

total de 1,7 M€ (baisse de la dépense par rapport à 2015), stabilité du montant moyen accordé (1 597€) et du montant maximum accordé (5 000€).

**Répartition des bénéficiaires** : 60% enseignants, 28 % non enseignants, 9% retraités et 1% ayants cause.

Le dernier congrès de la FNEC FP-FO a dénoncé l'utilisation des fonds d'urgence par l'administration à d'autres fins que celles prévues : *“Le Congrès dénonce l'utilisation des fonds de l'action sociale pour pallier ses propres carences : secours d'urgence suite à la réduction du capital décès, secours d'urgence pour des retards de salaire, secours d'urgence pour des reprises de trop perçus sans échelonnement au seul motif qu'ils ne sont pas prélevés par le service qui les a versés, secours d'urgence pour indemniser des agents placés en difficulté du fait de décision de l'administration, secours d'urgence pour compléter le salaire des emplois précaires, financement des Réseaux PAS sur les crédits de l'action sociale.”*

#### **Anonymat systématique des dossiers**

La FNEC FP-FO a rappelé en CNAS que les dossiers ne peuvent pas être systématiquement anonymes. Ils ne doivent l'être que si l'agent en formule la demande. Les élus FO ont dénoncé le “passage en force” à l'anonymat systématique dans plusieurs académies, ne permettant ainsi aucun contrôle sur l'utilisation des fonds. La réponse des représentants de la direction générale des ressources humaines (DGRH) est toujours la même : ce sont les académies qui décident, il ne peut y avoir d'ingérence de l'administration centrale... Même pour faire respecter les textes réglementaires en vigueur !

**4 clics**  
**pour vos revendications**

**4 clics**  
**pour reconquérir vos droits**



**CTM / CTA / CAPA / CAPN : renforcer la représentativité de FO**